

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2017-DDT-SE-422 du 8 juin 2017
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.Favo.ovh courriel : courrier@favo.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FAVO DU 2 MARS 2019

Les administrateurs et autres adhérents des associations adhérentes avaient été convoqués plus d'un mois à l'avance pour le 2 mars 2019. Le rapport d'activités ainsi que le rapport financier pour l'exercice 2018 avaient été adressés dans le même délai. L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée à Dourdan salle Auvray 1 à 9 h pour la partie statutaire.

La réunion a commencé par la circulation de la feuille de présence (présents et excusés).

L'ordre du jour a été rappelé conformément à la convocation

Pour le rapport moral et le rapport d'activités : exercice 2018

Quelques points ont été abordés puis ils ont été approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Pour le rapport financier exercice 2018, le trésorier J.P. Gabireau a expliqué certaines dépenses et il a été procédé au vote sur le quitus approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Le rapport financier a donc été approuvé.

Aux questions diverses.

C'est surtout la date du prochain conseil d'administration qui a été discuté et il a été décidé qu'elle aurait lieu le 1^{er} juin 2019 à St Chéron dans la salle habituelle. Mais il faudra s'assurer de la faisabilité de cette date qui sera probablement le 18 mai 2019.

Renouvellement du conseil d'administration.

Les administrateurs suivants ont été réélus à l'unanimité des présents et représentés :

Jean Paul Gabireau, Fabrice Grudé, Danielle Albert, Franck Chevallier

Election des membres du bureau

Chaque poste a fait l'objet d'un vote après appel à candidature.

Il a été demandé à chaque fois ceux qui étaient contre, s'abstenaient ou votaient pour.

Pour le poste de président a été élu à l'unanimité Marc Korenbajzer ; pour le poste de vice-président a été élu à l'unanimité Roland Depardieu ; pour le poste de secrétaire a été élue à l'unanimité Françoise Mure et pour le poste de trésorier a été élu à l'unanimité Jean Paul Gabireau.

Ce dernier a annoncé qu'il allait déménager et quitter la région et donc qu'il ne se représenterait pas. Le président a regretté ce départ et rappelé une bonne entente avec le trésorier. Il faudra donc qu'un ou des candidats au poste de trésorier soient sollicités pour l'année prochaine.

Ce vote a clôturé la partie statutaire.

Vers 10 H partie non statutaire.

Il avait été décidé d'inviter 3 associations non adhérentes à la FAVO pour les connaître : Graines de Colibri, Aux Cœurs des Possibles, et Dourdan Transition toutes agissent dans le même but que la FAVO c'est-à-dire l'environnement. L'idée était de connaître ces associations pour éventuellement une collaboration dans le cadre des statuts.

Chaque association s'est présentée et un débat s'est instauré jusque vers midi. Le président a proposé avec l'assentiment des administrateurs présents qu'il soit discuté au prochain conseil d'administration de la possibilité d'accueillir ces associations comme associations correspondantes prévues par les statuts de la FAVO

Dourdan Transition a proposé que la FAVO adhère au collectif du plan climat ce qui a été accepté sur le principe.

Pendant la discussion le Président de ENE, Jean Pierre Moulin est venu.

Pour finir un pot de l'amitié a été organisé par le trésorier.

Le président de la FAVO, Marc Korenbajzer

